POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

LAGE SAUNUBULS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS: Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » — 13 »

Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
entraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou
continués, sans indication de temps ou de termes seront
comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit
le payé d'avance. — Les abonnements de trois mois
courront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés
class une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.

9 — 04 — — Omnibus.

2 — 08 — soir, Omnibus.

4 — 13 — Express.

7 — 11 — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m.

du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).

7 — 55 — Omnibus-Mixte.

9 — 50 — Express.

11 — 56 — Omnibus-Mixte.

5 — 47 — soir, Omnibus.

Paste

PRIX DES INSERTIONS :

chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,

LAFFITE-BULLIER et Cie, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Il existe entre l'Angleterre et les Etats-Unis me sourde inimitié qui se traduit de part et d'autre par des récriminations et des actes qui pourraient bien à la longue dégénérer en une

Les Etats-Unis réclament à l'Angleterre des indemnités pour les pertes causées par les corsaires confédérés qui ont trouvé un asile dans les ports anglais. La Grande-Bretagne a adressé au gouvernement de l'Union des plaintes formelles au sujet du mouvement des Fenians, qui menacent le Canada d'une attaque assez sérieuse pour obliger le gouvernement de la colonie à prendre des mesures militaires. Le 60° régiment est dirigé de Montréal vers le Canada occidental. A Toronto deux bataillons de volontaires ont reçu l'ordre de se tenir prêts à défendre la frontière.

Des difficultés se sont élevées sur cette frontière entre les Anglais et les Américains; et ces derniers ont envoyé un détachement de troupes par mesure de précaution.

Dans le dernier conseil des ministres anglais, le comte Russell a formellement annoncé à ses collègues son intention de présenter un projet de réforme parlementaire dans la prochaine session.

L'amirauté a reçu une dépêche portant que l'insurrection de la Jamaïque est complètement étonffée.

M. Stephens, réputé le chef des Fenians de l'Irlande, s'est échappé de la prison de

Richmond à Dublin. Une récompense de 1,000 livres sterling est promise pour sa capture et 300 livres sterling pour la dénonciation de ses complices. La gravité de cette évasion consiste principalement en ce qu'elle a été favorisée par les geôliers eux-mêmes. Voici les détails que nous transmet à ce sujet une dépêche de Dublin :

« Huit portes ont dû être ouvertes pour l'évasion et une fermée ensuite pour entraver la poursuite. Des tables avaient été sorties de la salle à manger et placées contre un mur où se trouvait un arbre qui a facilité la fuite, la quelle n'a été découverte que trois heures après.

» On assure que Stephens s'est échappé sur le bateau d'un pêcheur du village de Howth. Il règne ici une grande agitation, parce que les complices de Stephens doivent se trouver parmi les employés de la prison. Trois des portes de cette prison étaient munies de deux serrures; les murs ont vingt pieds de haut, et il fallait incessamment être aidé de l'extérieur, comme de l'intérieur de la prison, pour pouvoir s'échapper.

» Les trois railways qui aboutissent à Dublin sont surveillés par la police, qui se livre à d'actives recherches. Les bruits les plus étransont mis en circulation. »

On redoute un soulèvement, et le *Times* lui-même annonce que dans cette prévision le gouvernement renforce les troupes. Les autorités du Canada prennent des précautions analogues contre une invasion des Fenians d'Amérique.

Dans ses trois dernières séances, la cham-

bre des députés d'Italie a validé 288 élec-

Un groupe de représentants proposera, diton, de rapporter la motion par laquelle le Parlement a déclaré Rome capitale de la Péninsule. Cette proposition, qui ne peut guère aboutir qu'à une protestation, soulèvera à coup sûr les débats les plus orageux.

On parle d'une protestation du Souverain-Pontife contre le passage du discours de Victor-Emmanuel concernant la suppression des communautés religieuses.

On a calculé que le revenu des biens ecslésiastiques dont l'Etat s'est déjà emparé s'élève à la somme de 13,123,929 fr., et que celui des propriétés qu'il s'agit maintenant d'atteindre, est de 80 millions 136,940 fr., ce qui forme un total de 93,260,869 fr.

Une centaine de brigands ont été entourés, sur les hauteurs du Monte-Carreto, par les troupes pontificales, qui exigent leur reddition sans conditions.

S'il faut en croire les dernières correspondances, les relations entre les cabinets de Berlin et de Vienne seraient fort tendues. Leur désaccord au sujet de l'affaire de Francfort accrédite de plus en plus l'opinion qu'il ne sera donné aucune suite à cette affaire.

Une correspondance de Russie contient quelques détails sur la grande conspiration politique qui vient d'être découverte en Sibérie. Elle avait pour but de réunir aux Etats-Unis cette vaste partie de l'empire. Parmi les individus compromis, on compte plus de fonc-

tionnaires que d'exilés. Une quarantaine d'entre eux ont été amenés à Saint-Pétersbourg.

Comme nous l'avions prévu, le ministère grec a duré un peu moins de deux jours. C'est le sixième en un mois. Cela promet. De son côté, la chambre est scindée en quatre partis, qui se divisent eux-mêmes à l'infini. Avec de tels éléments, un roi étranger, point de finances et la discorde partout, il est, convenons-en, difficile de gouverner.

La lutte de l'Espagne contre le Chili se complique de graves incidents. Le général Canseco, vice-président du Pérou et chef de l'armée révolutionnaire, a déclaré la guerre à l'Espagne. Le Chili a rallié aux îles Chincas la flotte péruvienne, qui s'est placée sous les ordres du commandant chilien. En outre, un traité d'alliance offensive et défensive a été signé à Quito entre le Chili et l'Equateur.

L'amiral Pareja, qui déjà était dans l'impossibilité de bloquer effectivement les ports chiliens, a donc maintenant à la fois contre lui le Chili, le Pérou et l'Equateur. Il ne peut évidemment que garder une position d'expectative

D'un autre côté, le cabinet de Madrid, cédant aux instances de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis, aurait décidé qu'il n'enverrait pas de renforts à Valparaiso. Ce serait accepter la solution du différend par une médiation des puissances de l'Europe.

Telle est, en effet, l'issue probable de ce conflit, si tontesois aucune lutte sérieuse ne s'engage avant que l'Espagne ne prévienne

PRODUCABLOOM.

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Quand il arriva à Laval, la Commission révolutionnaire était en séance, et jugeait la première fournée des prisonniers. Afin de prouver sa ponctualité, il se fit nommer au président; mais celui-ci, pour toute réponse, le consigna sous bonne garde dans la salle des témoins. Elle était vide : depuis longtemps on se passait de témoins dans les affaires criminelles. Là, Choleau put pendant plusieurs heures réfléchir à son aise sur l'étrange préliminaire qu'on donnait aux faveurs attendues... promises, eût-il dit volontiers.

Gabory ne s'était pas, lui, laissé aller un seul instant à ces niaises illusions. Le nom de la Commission révolutionnaire, la teneur de l'ordre sec et péremptoire émané d'elle, l'envoi d'un courrier spécial, tout lui avait paru suspect. Il soupçonnait, dans les hautes régions, quelque conflit d'autorité

dont lui et son collègue pourraient bien être victimes. Afin de parer le coup, il était donc parti, et parti senl, l'affaire lui paraissant trop délicate pour s'y aventurer avec un aussi lourd compagnon que le citoyen Fabius Choleau. D'ailleurs, il fant prévoir toutes les éventualités : si réellement une accusation grave et dont on ne pût triempher s'élevait contre les commissaires, un seul, en dernière ressource, pourrait payer pour deux.

Raisonnant de la sorte, Gabory, rendu à Laval au moment où Choleau quittait Craon, se présentait de bonne heure chez un membre de la Commission, avec lequel il avait eu autrefois quelques relations. Celui-ci refusa d'abord d'écouter, puis il se relâcha peu à peu de sa rigueur, enfin, gagné par les paroles insinuantes de l'avocat, il le prit sous son patronage et le conduisit chez le farouche président. Des explications données, il résultait pour un bon entendeur qu'on voulait en finir avec le Département, lui enlever toute action politique, et détruire ses agents extraordinaires, Chaque Commission révolutionnaire prétendait marcher sur les traces du Comité de salut public, qui exerçait un pouvoir absolu: voilà quel était le mot de l'énigme. Gabory le devina bien vite, sut plier les épaules, rejeta tout sur l'am-

bition de Choleau, accusa le Département, flatta la Commission, et fit si bien qu'au bout d'une heure, il était blanc comme neige. On le laissa libre, à la condition qu'il se présenterait devant la Commission révolutionnaire au commencement de la seconde séance qui devait avoir lieu le jour même.

« Nous allons, lui dit le président, expédier en deux temps la première fournée, ça, c'est le pain quotidien; puis nous tirerons au clair cette affaire de Craon: le Département cherche une leçon, il

» A midi, citoyen, soyez exact. »

En effet, vers midi, Flottard, toujours aux aguets devant la prison, vit revenir les prisonniers jugés. Dix minutes après, l'escorte qui les avait amenés reprit le chemin du tribunal conduisant un seul homme. Cette fois enfin, c'était M. de Méral luimème. Flottard contint une exclamation prête à lui échapper, et courut à l'auberge avertir sa maîtresse.

Charlotte tressaillit, ne se lamenta point, n'hésita point. Défendre son père, l'arracher à la mort ou mourir avec lui était la seule et unique pensée qui, depuis deux jours absorbant son âme tout entière, ne laissait place ni au doute ni à la crainte.

Sans perdre une seconde, elle vola sur les pas du fidèle serviteur.

Malheureusement il y avait loin de l'auberge au tribunal. Lorsque Charlotte arriva devant ce dernier édifice, M. de Méral en gravissait déjà les degrés extérieurs. Une foule plus nombreuse qu'à l'ordinaire encombrait la place : le bruit s'était répandu qu'on allait juger un grand aristocrate. Charlotte fendit la presse, escalada les premiers degrés, dejà elle touchait à l'escorte : « Mon père ! mon père ! » s'écria-t-elle. M. de Méral se retourna et l'aperçut. Mais en ce moment l'un des hommes de l'escorte, un peu écarté par la jeune fille qui s'efforçait de passer, fit un brusque mouvement pour reprendre son rang. Charlotte, repoussée en arrière, tomba à la renverse, et sa tête ayant porté sur l'angle d'une des marches, elle resta étendue sans connaissance. Flottard était à deux pas; il accourut, releva sa maîtresse. et l'assit sur une marche en la soutenant avec le bras. On se pressait alentour, afin de contempler cette belle jeune fille pâle comme la mort, mais en qui la vie et l'émotion se trahissaient encore par les vives palpitations de la poitrine. Cependant personne ne voulait où n'osait prêter aide à la fille d'un aristocrate. Tout-à-coup un homme en costume de l'amiral Pareja qu'elle accepte cette médiation.

Le Diario Espanol croit pouvoir assurer qu'en dépit du Times et de tous les marchands du monde, le Chili, à l'heure qu'il est, aura donné la satisfaction exigée ou bien il aura subi la rigueur des armes de l'Espagne.

On a reçu, par Saint-Nazaire, des nouvelles de Valparaiso, du 9 octobre.

L'amiral Pareja, avec deux frégates, bloque Valparaiso. L'amiral espagnol se montre toujours hostile et hautain : il a fait de nombreuses prises de petits navires marchands entrès dans les ports sans qu'ils sussent qu'ils étaient bloqués.

L'irritation va croissant au Chili. L'entente du gouvernement et de la population est complète. Toute la fortune publique a été mise à la disposition du gouvernement. Le clergé lui a offert ses revenus et les vases sacrés; les femmes leurs bijoux; les riches leur argenteries. Leur gouvernement, ayant des ressources plus que suffisantes, a refusé de vendre les deux lignes de chemins de fer à des Compagnies anglaises qui en ont offert 19 millions de piastres.

D'après les nouvelles de Lima, les Péruviens paraîtraient disposés à suivre l'exemple des Chiliens, le gouvernement espagnol ne voulant pas approuver, dit-on, le traité Pareja-Vivanco, si le Pérou ne s'engage pas à payer à l'Espagne une indemnité plus considérable.

Pour préserver sa neutralité dans la guerre du Mexique, le gouvernement des Etats-Unis a décidé qu'aucune compagnie armée ne pourrait franchir la frontière, et a également interdit le passage des munitions.

D'après les dernières dépêches de l'Algérie, l'insurrection toucherait bientôt à son terme. Déjà les tribus soulevées se soumettent, et celles qui résistent encore sont vivement poursuivies dans le sud-ouest de la province d'Oran. Nous ne tarderons pas sans doute a apprendre que le pays est entièrement pacifié.

Le Moniteur de la Martinique et le journal les Antilles nous apportent le récit d'une collision qui, dans les journées du 28 et du 29 octobre, a éclaté à Fort-de-France entre 1,039 hommes des 2° et 3° régiments de zouaves sè rendant au Mexique, et les soldats d'infanterie de la marine.

Le sang a coulé, la garnison a eu trois morts et dix blessés, et les zouaves dix-sept morts et une quarantaine de blessés.

-101@301-

LE CHILI.

L'importance des évènements qui se produisent en ce moment au Chili nous engage à publier, sur ce pays, les détails qui suivent empruntés à des documents administratifs, en quelque sorte officiels.

Moins vaste que la plupart des Etats de l'Amérique du Sud, le Chili, prend le premier rang par sa sagesse, par son industrie, par son commerce. Il s'étend de l'océan Pacifique aux points culminants de la chaîne des Cordillières. A l'Orient il est borné par la République Argentine; il l'est par la Bolivie du côté de l'Equateur, et par la Patagonie du côté du pôle austral.

Sa superficie est de 33,698,430 hectares. Sa population s'élève à 1,500,000 habitants. Le Chili est plus peuplé relativement que la Bolivie, le Pérou, l'Equateur, la Venezuela et la Nouvelle-Grenade.

La situation du Chili appartient à la zone tempérée, la plus favorable à la race blanche et qui permet le mieux que l'homme déploie son activité laborieuse.

L'agriculture est plus avancée au Chili que dans les autres Etats hispano-américains; elle est remarquable par l'habileté des irrigations. On met de la sorte à profit les eaux qui, des Cordillières, descendent vers l'océan Pacifique.

Les régions du Chili les moins éloignées de l'Equateur se trouvent situées sous une latitude analogue à celle de l'Egypte, mais le climat, pour la douceur et la beauté, semble plutôt comparable à celui de l'Italie et de la Grèce.

Sous la même latitude que Gibraltar et Syracuse, Valparaiso, dont le nom signifie la Vallée, le Val du Paradis, s'est développée depuis quelques années avec une rapidité qui rappelle les progrès de l'Amérique du Nord. En un demi-siècle, elle a plus que quintuplé sa population; elle compte aujourd'hui 40,000 âmes environ. Valparaiso est le port principal de la république. L'une de ses grandes industries est la construction des navires. Pour faire apprécier l'importance acquise par le commerce de Valparaiso, la comparaison qui suit suffira. Au point de vue de la navigation de long cours avec l'étranger, ce port ne le cède qu'à trois ports français : à Marseille, au Havre, à Bordeaux; il l'emporte sur Nantes. Le Chili n'a pourtant qu'une population vingtcinq fois moins nombreuse que celle de la France!

A trente lieues de Valparaiso s'élève la grande cité de Santiago. Elle était autrefois la capitale de la capitainerie générale du Chili, elle est aujourd'hui celle de la République. Sa population, qui n'était en 1830 que de 65,000 âmes, s'élève aujourd'hui à près de 90,000. Santiago réunit des institutions scientifiques et d'instruction publique, propres à répandre les lumières chez une population de plus en plus instruite et civilisée. Il faut citer son école d'arts et métiers, qui a été dirigée par un chef sorti de notre école de Chalons.

Comme dépandances du Chili, il est intéressant de jeter un regard sur les deux îles de Juan Fernandez, placées à peu près sur le même parallèle que Santiago, à 200 lieues du port de Valparaiso. Le matelot Selkirk y fut abandonné, quand elles étaient désertes, avec quelques armes et quelques provisions; la tradition de sa détresse et de son esprit de ressource, de sa constance et de son courage a fait naître l'admirable livre de Robinson Crusoé, le chef-d'œuvre d'un Ecossais, Daniel de Foë.

La principale industrie du Chili est celle des mines. Ses produits sont l'or, l'argent et le cuivre. On a beaucoup parlé de ce bloc de minerai d'or, provenant des Cordillières, pesant 450 kilogrammes et qui figurait à l'Exposition de Londres parmi les envois du Chili; mais ce n'est pas l'or qui donne au Chili le plus de valeur, ce sont les mines d'argent. Ainsi, tandis que l'or ne produit guère au-delà d'un demi-million par an, les mines d'argent produisent près de 10 millions de francs. Les mines d'argent sont situées dans la province d'Atacama; leur centre est à Copiape, cheflieu de la province. Le cuivre est d'une production presque égale en valeur aux mines d'argent. Pour l'exploitation des minerais cuivreux, des fonderies considérables ont été créées dans les ports de Caquimbo, de Cougoy, de Herradura et de Totonatillo.

En résumé, l'industrie métallurgique du Chili peut être évaluée en moyenne, par année, à un produit de près de 80 millions de francs.

L'organisation actuelle politique du Chili date de 1833. Quand on songe aux bouleversements si fréquents que subissent les nombreuses républiques de l'Amérique, on peut regarder cette consistance de plus d'un quart de siècle comme un phénomène.

Le président de la République est élu pour quatre ans, le sénat pour six et les députés pour huit ans.

Le Chili n'a pas le suffrage universel. Pour être électeur, il faut possèder 1,000 fr. d'immeubles ou 2,500 fr. en ateliers. On acquiert aussi le droit électoral si l'on dote la patrie d'une invention nationale ou d'une industrie importée dont l'Etat ait reconnu l'utilité. Cette mesure est vraiment digne qu'on l'offre en exemple.

Voici le chiffre approximatif de la valeur des importations et des exportations du Chili, dans ces relations commerciales avec les trois grandes puissances maritimes du monde.

Grande-Bretagne: Importations, 40 millions de francs; exportations, 50 millions. — France: Importations, 34 millions; exportations 8 millions. — Etats-Unis: Importations, 24 millions; exportations, 23 millions. — Dans ces chiffres ne sont compris ni l'or, ni l'argent exportés, et qui forment, ainsi que nous l'avons dit, une valeur de près de 80 millions de francs.

Les principaux objets d'exportation à Chili sont le nitrate de soude en cristaux, cuivre, l'or, l'argent, le guano, l'écorce quinquina, les bois de teinture, la cochenile la nacre de perle, etc.

La France fait au Chili des envois de tissus de vins, de verres, de cristaux, des livres des gravures, du papier et les articles de la ris sous mille formes.

Pour les articles non signés : P. Goder.

Nouvelles Diverses.

Le Moniteur publie un rapport à l'Empereu, suivi d'un décret en date du 21 novembre, qui réunit les fonctions de payeur et celles de receveur général dans les mains d'un seul fonctionnaire prenant le titre de trésorier-payeur général substitué aux droits et obligations altribués jusqu'à présent aux receveurs généraux et aux payeurs.

— On nous assure qu'un projet, qui se propare en ce moment au ministère des financs, pour la réduction du corps des douanes va être mis à exécution à partir du 1° janvier prochain.

Ce projet supprime, nous dit-on, environ 4,000 douaniers sur un personnel de 30,000 personnes qu'emploie cette administration.

— On lit dans le Mémorial diplomatique:
Nous annoncions, dans notre dernier méro, que le ministère de la marine venal
d'arrêter des économies importantes dans sol
budget. Nous apprenons qu'un commencement
d'exécution vient d'être donné à ces mesurs
par le désarmement de quatre bâtiments curassés de l'escadre de le Méditerranée.

Nous avons entendu évaluer à 1,200 le chiffre des matelots à licencier dans la marine de la Méditerranée; toutefois cette réduction me s'opèrerait pas en supprimant des matelots en fonctions, mais en n'appelant pas tout ou partie de la classe de 1863.

Dès lors, il est probable que des mesures analogues seront prises dans le matériel el l'effectif de la marine de l'Océan.

— On parle d'une circulaire adressée par M. Drouyn de Lhuys à nos agents diplomatiques, pour qu'ils aient à appeler l'attention des cours près desquelles ils sont accrédités, sur les récentes réductions militaires.

Les journaux étrangers nous apporterent prochainement sans doute le texte de celle circulaire.

— On voit en ce moment un nouveau gent de pendules. Sous le cadran est ménagée, dans le bronze, une espèce de porte dont les tentures dorées sont tenues par deux anges ailés; au fond de cette porte apparaissent tour à tour des portraits-cartes, qu'un mécanisme adaplé à l'horloge fait mouvoir de demi-heure et demiheure. Les images des parents ou des person-

paysan bas-breton, se fit jour à travers les curieux, et courut se placer à genoux du côté de Charlotte, en face de Flottard. Celui-ci, d'un coup-d'œil, vit à qui il avait affaire : sans dire un seul mot, il joignit sa main à celle du nouveau venu, derrière la taille de la jeune fille, et tous deux ensemble la soulevèrent. On leur fit place, ils la portèrent jusqu'à la maison voisine.

M. de Méral n'avait eu que le temps de voir sa fille chanceler; il voulut s'arrêter, les gendarmes l'entraînèrent dans l'intérieur du tribunal; puis quelque chose comme le bruit d'une chute parvint à ses oreilles. Quoique faiblement entendu, ce coup lui fut sinistre : son instinct de père devina la cruelle réalité. Le cœur percé de douleur, l'âme irritée, il demeura sombre, ne vit rien, n'entendit rien de ce qui se passait autour de lui.

Choleau et Gabory étaient là, le premier sur le banc des accusés, l'autre dans la partie réservée aux témoins. Il est probable que les choses commençaient à se présenter sous leur véritable jour aux yeux de l'ancien taillandier. Il paraissait abattu, son regard passait avec inquiétude des juges à l'auditoire, et de son collègue « au traître Méral », qu'un étrange rapprochement mettait à ses côtés. Peut-être espérait-il

que là-dessous encore se cachait un jeu dont il n'avait pas la clef, ou une méprise dont il allait sortir victorieusement. Comme pour le tirer d'incertitude à cet égard, le président lui demanda ses noms et qualités d'un ton violent et avec les formes brutales usitées alors. Mais Choleau ne regardait pas au style: imaginant au contraire que la demande était heureuse et lui fournissait l'occasion de récapituler d'un seul coup ses divers titres à la bienveillance de la Commission, il répondit avec une certaine assurance:

- « Je suis le citoyen Fabius Choleau, membre de la municipalité de Craon, lieutenant de la garde nationale, commissaire extraordinaire du Département....
- C'est-à-dire, interrompit le président, un paillasse envoyé par des danseurs! Encore si tu savais ton métier! — Voyons! où sont les ennemis de la république dont tu devais purger ta commune?
- Ils ont été arrêtés.
- Oui, et à l'heure qu'il est ils courent les champs.
- « Maintenant vous avez été plusieurs fois honteusement battus à Craon et aux environs par les insurgés : quelle part as-tu prise à ces différentes affaires?

- Aucune, s'empressa de dire le taillandier d'un air de triomphe, aucune : je n'ai pas fait partie d'une seule expédition.
- Eh bien, tu es le dernier des lâches. Continuons : tu t'es peut-être également abstenu de remplir tes devoirs civiques aux époques d'élections?
- Au contraire, je n'y ai jamais manqué. Tout ce que j'avais de lumière et d'influence a été consacré...
- A faire le choix contre-révolutionnaire que nous savons.
- Mais, citoyen président....
- Allons, allons, c'est clair. Et quel mobile t'a poussé à faire ta dernière démarche près du Département?
- Le désir de venger la loi violée par le maire.
- Le maire!... précisément ton œuvre à toimême. — Assez! — Résumons-nous : conseiller les plus sottes témérités, rester soi-même à couvert, tromper le peuple, livrer la commune aux aristocrates masqués de républicanisme, brouiller tout afin de se faire délivrer ensuite une commission par ceux qui n'ont eux-mêmes qu'un pouvoir faux et menteur, prendre les mesures avec la dernière impéritie, compromettre le nom républicain, fuir son poste et se faire battre : voilà ton bilan. — Tu as déjà fait une

banqueroute, dit-on, tu vas en faire une seconde; mais celle-ci te mettra pour toujours à l'abri de mauvaises affaires. »

Après avoir accompagné ces derniers mots d'une grimace significative, le président se tut pour laisser libre carrière aux rires que sa féroce plaisantene avait excités dans l'auditoire; puis il se mit à feuilleter des papiers.

Atterré d'abord, l'esprit éperdu, Choleau songer tout-à-coup que son ami Gabory n'avait point été nommé. L'idée d'une trahison lui vint pour la première fois.

- » Citoyen président, s'écria-t-il, en tout ce que vous me reprochez, je n'étais pas seul !...
- Tais-toi, malheureux ! cria le président. — Celui qui m'a conduit, poussé, trompé
- Tais-toi!
- C'est lui, c'est Gabory...
- Gendarmes! veillez sur l'accusé : au premier mot vous l'emmènerez. »

Choleau devint livide et se laissa choir sur son banc, la tête basse, les bras pendants et agités d'un mouvement convulsif. Puis, de temps à autre, il relevait la tête et fixait Gabory; le sang remontait nes amies viennent ainsi vous faire alternativement visite.

 On annonce que les étudiants qui ont pris la parole au congrès de Bruxelles ou signé des communications aux journaux viennent d'être mandés devant le vice-recteur de l'académie de

- Un affreux accident s'est passé le 13 au matin, à la foire de Trèves, dans une ménagerie.

Un artisan de cette ville s'obstinait à s'approcher des cages et à taquiner les animaux malgré les remontrances du propriétaire de la ménagerie. Il profita même de l'absence momentanée d'un gardien pour passer sa main droite à travers les barreaux de la cage d'un ours.

Maître Martin resta d'abord indifférent aux agaceries de l'artisan; mais il changea soudain d'humeur et saisit avec ses dents la main de l'imprudent, puis il saisit le bras avec ses pattes pour l'attirer à lui. Un spectateur de cette scène parvint heureusement à prévenir cette horrible embrassade; mais l'ours ne lâcha prise qu'après que l'un des gardiens se fût armé d'un fer et l'eût passé entre les mâchoires de l'animal furieux. La main de l'artisan est et restera

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Barthélemy, chef de brigade de première classe des bureaux ambulants de la ligne de Lyon, nommé receveur des postes à Saumur. en remplacement de M. Chenée, appelé aux mêmes fonctions au Mans, vient de prendre possession de son poste.

Par décret, en date du 23 novembre, ont ėtė nommės:

Maire de Tours; M. Auvray;

Adjoints, MM. Magaud-Viot, Noirmant, Belle.

M. Richard, ancien adjoint au maire de Tours et juge suppléant, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour impériale d'Orléans, qui l'a condamné à un mois de prison et 1,000 francs d'amende pour fraude en matière électorale.

Le passage à Saint-Nazaire des soldats de diverses armes qui se sont embarqués pour le Mexique sur le steamer le Nouveau-Monde, capitaine de Valency, et parmi lesquels on comptait un bataillon de la légion étrangère qui a tant fait parler d'elle à Aix, a été marquée par des excès graves. Nous lisons à ce sujet dans le Journal de Saint-Nazaire :

« Nous sommes fâchés d'avoir à dire que leur bien court séjour a donné lieu à de nombreuses scènes de désordres, tant chez les marchands de vin que dans la rue même, et qu'il a fallu organiser une patrouille composée des plus sages pour empêcher ces scènes

regrettables de se prolonger dans la nuit. On parle de personnes blessées assez grièvement, de rixes à coups de coutean d'une part et à coups de baïonnette de l'autre. »

On lit dans l'Union bretonne:

Si nous en croyons un bruit qui court, l'affaire du Fæderis-Arca, destinée à prendre place parmi les causes célèbres, ne sera point appelée devant la cour d'assises de la Loire-Inférieure, au moins dans sa prochaine ses-

Après que l'instruction a été complète - et nous avons dit le soin et le rare talent qu'on y a dépensés, — la justice maritime aurait cru, dit on, que la connaissance de cette affaire lui appartenait, et elle se préparait à faire comparaître les accusés devant un conseil de guerre réuni à Brest.

Si ce bruit est fondé, on croit que la question de compétence pourrait bien être soulevée devant le conseil de guerre maritime, et portée jusqu'en cour de cassation.

Aujourd'hui que la souscription pour le monument du général de Lamoricière dépasse cinquante-six mille francs, un comité central va se constituer sous la présidence du général Changarnier, pour examiner la question d'art.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, a l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration antérieure, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie (bureau des contributions), avant le 15 janvier prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 octobre

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godnt.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le Moniteur :

Différents journaux ont rendu compte, d'après le Moniteur de la Martinique, des évènements douloureux qui ont eu lieu au fort Dessaix lors du passage d'un détachement des 2° et 3° régiments de zouaves allant au Mexique remplacer un égal nombre d'hommes libérés.

Une consigne sévère, et sévèrement exécutée, a amené une collision sanglante dans laquelle plusieurs zouaves et plusieurs soldats d'infanterie de marine ont trouvé la mort, et un plus grand nombre a été blessé.

Dans cette cruelle circonstance, les officiers des divers corps ont fait les plus nobles efforts

pour ramener à la raison des hommes égarés et y sont enfin parvenus. Du reste, la ville de Fort-de-France n'a pas été troublée, et le transport de l'Etat l'Allier, qui avait amené un détachement, est reparti deux jours après pour le porter à sa destination.

Une dépêche de Stockholm annonce que quatre mille hommes de troupes sont entrés hier au soir dans la ville pour prévenir des troubles éventuels. Quelle est la cause de ces troubles? Rien ne l'indique. Serait-ce la discussion du projet de constitution?

Athènes, 25 novembre, soir. - Un nouveau ministère a été formé. Il se compose de M. Deligeorgis, président du conseil et ministre des affaires étrangères et de la justice; Grivas, ministre de la guerre; Mavromichalis, ministre de la marine; Aristides, ministre des finances; Zanüs, ministre de l'intérieur; Spilios Antinpsalo, ministre des cultes.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

Sommaire de l'Illustration du 25 novembre.

Texte: Revue politique de la semaine. -Biographie : Venancio Flores, président de l'Uruguay. - Courrier de Paris. - Inauguration d'un buste de l'Impératrice à l'Asile impérial de Vincennes. - L'Art arabe au Musée rétrospectif. — La plaie des sauterelles en Syrie. - A travers le Midi : Montpellier (suite). - Entre chien et loup, nouvelle, par M. Armand de Pontmartin (suite). - Les Marchés de Berlin. - Causerie dramatique. Mosaïque des salons. - Publications illus-

Gravures: Venancio Flores, président de la République de l'Uruguay. - Inauguration d'un buste de l'Impératrice à l'Asile impérial de Vincennes. - La plaie des saurelles en Syrie. - L'art arabe (8 gravures). - Canards sauvages, par K. Bodmer. - A travers le Midi (4 gravures). — Les Marchés de Berlin (7 gravures). - Publications illustrées (8 gravures). - Rébus.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES. ADJUDICATION.

Le jeudi 21 décembre 1865, il sera procédé, au Ministère de la Marine et des Colonies, par voie de soumissions cachetées, à l'adjudication de la fourniture de 376,000 mètres de toiles à voiles de manufacture, divisée en sept lots; de la fourniture de 74,000 mètres de toiles rurales supérieures, divisée en cinq lots, et de la fourniture de 43,500 mètres de toiles à prélarts, divisée à quatre lots, à effectuer aux ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Tou-

On peut prendre connaissance des conditions à la Préfecture de Maine-et-Loire.

Voici encore un petit extrait des 60,000 guérisons sans médicament par la Revalescière,

délicieuse bouillie pour déjeûner qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Cure : N° 54,314, M^m l'épouse de M. le maire de Volvic, d'une maladie avec crachement de sang et toux opiniâtre. - Nº 38,418, M. le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaises digestions, constipations et vomissements journaliers. - N° 64,825 : Cure de Son Excellence M. le comte Mensdorff-Pouilly, premier ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous les remèdes. - Nº 48,721, M. le baron Zaluwskowski, général de division, de la goutte et de souffrances terribles de plusieurs années dans les voies digestives. - Nº 46,270, M. James Roberts, négociant, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de vingt-cinq années. - Nº 46,422, M^mº la comtesse de Castlestuart, de neuf ans d'une maladie du foie, irritation horrible aux nerfs et aliénation d'esprit. - Maison DU BARRY, 26, Place Ven-DÔME, PARIS. - En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2,1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., (franco) 60 fr. Contre bon de poste. - Se vend à Saumur, chez MM. A PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; Common, rue St-Jean; Perdriau, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes.

Marché de Saumur du 25 Novembre.

Froment (l'h. 77 k.) 15	98	Paille de ratelier		
2° qualité (74 k.) 15	36	(hors barrière).	55	95
Seigle 10	-	Paille de litière, id.	40	35
Orge 10	50	Foin id (62	31
Avoine anc. (entrée) 9	75	Luzerne (les 750 k)	56	15
Fèves 12				
Pois blancs 24	-	- detrefle(°/ok) 1	12	-
- rouges 22				
Cire jaune (50 kil). 200	-	- de colza	named 1	Spenne
Huile de noix ord. 75				
		Amandes en coques		
— de lin 53	1	(l'hectolitre)	-	-

COURS DES VINS (1). BLANGS (2).

Coteaux de Saumur 1865. . . 1" qualité » à Ordin., envir. de Saumur 1865, 1re
Id. 2°
Saint-Léger et environs 1865, 1re Id. 2°
Le Puy-N.-D. et environs 1865, 1°e
Id. 2° Id. . . 2° id. 36 à 38 La Vienne, 1865. 28 à 32

ROUGES (3). Souzay et environs 1864. 80 à 100 qualité 200 à »

(1) Prix du commerce. - (2) 2 hect. 30 lit. - (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

alors à ses joues, des plaques violacées passaient comme un nuage sur ses pommettes et entouraient ses yeux d'où sortait une fauve et rapide lueur.

Sans prendre garde à cette pantomime, le président commença la lecture d'un jugement longuement motivé.

D'ordinaire, les choses ne se passaient pas ainsi : les jugements étaient préparés d'avance sur des feuilles imprimées, il ne restait qu'à écrire le nom du condamné. On y énonçait aussi la nature du crime, mais d'une manière vague, sans articulation de faits, sans aucune mention de preuves. - Des preuves! allons donc!

Cette fois, néanmoins, il n'en fut pas ainsi : la Commission crut devoir déroger à ses habitudes. Elle n'avait pas affaire seulement au citoyen Choleau, dont on eût bravé la rage, mais aussi à un homme résolu, habile, autrefois en crédit, redoutable encore; la prudence commandait de prendre quelques précautions.

Le président donna donc lecture d'un jugement motivé. Le citoyen Méral et le citoyen Choleau y étaient dits atteints et convaincus, le premier, d'avoir trahi la république, protégé les suspects, provoqué l'insurrection, livré la garde nationale aux

ennemis de la nation ; le second, d'avoir participé à tous ces crimes, et, en outre, déserté son poste dans les occasions périlleuses. En conséquence, ils étaient condamnés l'un et l'autre à la peine de mort. Mais, afin que leur juste châtiment servit d'enseignement à ceux qu'ils avaient pervertis, l'exécution aurait lieu sur la grande place de Craon, où les coupables seraient conduits sous bonne garde, et fusillés dans les vingt-quatre heures qui suivraient leur

La lecture du jugement faite. M. de Méral se

« Ajoutez, dit-il, ajoutez que je suis venu à Laval volontairement pour me défendre contre la seule imputation vraie que vous eussiez pu formuler contre moi et que vous n'avez pas même osé

- Silence ! cria le président!

- Ajoutez, reprit froidement M. de Méral, que j'ai travaillé pendant vingt ans pour préparer l'avènement de la république...

- Tais-toi! tu n'es qu'un fédéraliste...

- Ajoutez que j'ai bien mérité de la patrie dans mes modestes fonctions.

- Tais-toi! tais-toi!

- Ajoutez que vos crimes n'ont pu m'arracher mes convictions : que je meurs en aimant la république et en méprisant les misérables qui la désho-

- Gendarmes! hurla le président, faites sortir le condamné. »

M. de Méral et Choleau furent emmenés immédiatement hors de la salle, mais on les fit attendre sous le vestibule. Une escorte devait les conduire à Craon; elle n'était pas arrivée. Ils restèrent là en spectacle au public. Le visage de M. de Méral demeurait impassible, celui de Choleau trahissait des émotions dont il eût été difficile de bien démêler la nature : le désespoir ou la fureur, l'un et l'autre peut-être contractaient horriblement ses traits. La foule qui sortait du tribunal s'arrêtait pour contempler les deux prisonniers et les entourait peu à peu de ses flots curieux. Tout-à-coup Choleau fit un bond en avant, culbuta denx gendarmes, perça la foule, saisit à la gorge Gabory qui s'esquivait, le renversa et lui plongea son sabre dans le corps à deux reprises différentes, puis, sa rage n'étant pas assouvie, il se reculait pour le frapper encore, mais il fut luimême terrassé et désarmé par les gendarmes accourus derrière lui.

Gabory expira sans proférer une parole.

Entraîné par les gendarmes, Choleau s'efforçait de se retourner pour jouir de sa vengeance.

« Laissez-moi! criait-il , laissez-moi !... Dites-moi s'il est bien mort !... Ah! le chien! le scélérat! le monstre!... Laissez-moi que je voie sa dernière grimace! »

On n'exauça point ses horribles vœux, il fut poussé vers le tribunal à coups de crosse.

Pendant ce temps, M. de Méral demeuré seul. à trois pas de la porte, oublié par les gendarmes, ponvait profiter du trouble général pour fuir; il n'en voulut rien faire, on le retrouva à la même place, calme, immobile, les bras croisés. Il s'était simplement détourné pour ne point voir la scène bideuse qui venait de se passer.

Quelques minutes après arriva l'escorte. Mais il fallut attendre encore. L'officier qui la commandait avait mission de prendre deux prisonniers, il n'en trouvait plus qu'un. Enfin la Commission révolutionnaire, rappelée au tribunal, décida, pour satisfaire l'auditoire frémissant d'indignation, que le meurtrier allait être envoyé immédiatement à la guillotine.

(La suite au prochain numéro.)

Tribunal de première instance de Saumur.

Etude de Mº BODIN, avoué à Saumur.

VENTE

Par suite de surcachère du sixième.

Il sera procédé, le samedi 9 décembre 1865, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UN

MORCEAU DE TERRE

D'une contenance de soixante-dix ares trente-trois centiares, formant hache, situé aux Ditonnières, commune de Montsoreau, joignant M. Hudault, au midi Guillemot, au couchant le chemin des Bonardières et au nord Cartault;

Sous ce morceau de terre se trouve

une cave-perrière.

Cet immeuble a été vendu au sieur Muret-Boret, épicier et couvreur, demeurant à Montsoreau, moyennant le prix de quatre mille cinquante francs, suivant procès verbal d'adjudication, en date du douze novembre mil huit cent soixante-cinq, dressé par M° Cosnard, notaire à Montsoreau, commis par jugement dudit tribunal, en date du vingt-trois septembre même année, sur la requête du sieur Auguste Chauveau, propriétaire, demeurant à Richebourg, commune de Montsoreau, agissant au nom et comme héritier bénéficiaire du sieur Louis Chauveau, son frère, en son vivant char-retier à Montsoreau.

Mais une surenchère du sixième a été formée par le sieur Pierre Retiveau-Retiveau, propriétaire, demeurant à Montsoreau, suivant acte du greffe, en date du seize novembre mil huit cent soixante-cinq, enregistré et dénoncé, savoir:

1° Audit sieur Muret-Boret, adjudicataire, par exploit de Mauriceau, huissier à Turquant, en date du dix-sept novembre mil huit cent soixante-cinq;

2° Et à M° Labiche, avoué dudit sieur Auguste Chauveau, qui a poursuivi la vente, par acte d'avoué à avoué, en date du dix-sept dudit

mois de novembre.

En conséquence, il sera, à la requête du sieur Pierre Retiveau-Retiveau, propriétaire à Montsoreau, procédé à la nouvelle adjudication dudit immeuble, sur la mise à prix, outre les charges, de quatre mille

sept cent vingt-cinq francs, ci. 4,725 f. Fait et rédigé par moi avoué du sieur Retiveau, surenchérisseur.

A Saumur, le 23 novembre 1865, (549) R. BODIN.

Etude de M. E. LEROUX, notaire à Saumur.

A L'ANIABLE,

En tout ou en partie,

Une petite PROPRIÉTÉ, située au Clos-aux-Loups, sur la limite des communes de Bagneux et de Saint-Florent, composée d'un clos de vigne de un hectare, entouré de murs neufs, planté de jeunes arbres; joignant au couchant Delahaye, au levant Poisson, au midi le chemin

séparant les deux communes.

Et un autre morceau de vigne de 8 ares 25, au même canton, entouré en partie de murs, joignant au midi M. Poisson, au nord un chemin; dans ce morceau se trouve une petite maison composée de 2 chambres, pressoir et puits.

Toutes facilités seront données

pour les paiements.

S'adresser à Me Lenoux, notaire à Saumur, ou à M. Roysseau, à Saint-Florent (550) Etude de M. LOISELEUR, notaire à Neuillé.

VENTE DE BOIS.

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de Me Loiseleur,

Par le ministère de M° Loiseleur notaire à Neuillé,

Le mardi 26 décembre prochain et le mercredi 27,

Au château de la Roche-Chardonnet, commune de Neuillé.

LES BOIS

Ci-après désignés,

Complantés sur les communes de Neuillé et de Vivy, appartenant à MM. de Perrochel.

1° Ouze novers, portant les numéros 1 à 11, situés dans la Grande - Ouche de la Sibellerie, ci

2º Six châtaigniers, portant les numéros 1 à 6, dans la même pièce, ci. . . .

3° Trois novers, portant les numéros i à 5, situés dans la pièce de la Gilberdière, dépendant de la ferme Sibellerie, ci

4° Quatre novers, portant les numéros 1 à 4, dans la pièce des Roches, de la Sibellerie, ci.

5° Quatre chênes futaies, portant les numéros 1 à 4, dans la pièce de la Voyetterie, de la Sibellerie, ci,

6° Onze noyers, portant les numéros 1 à 11, situés dans la pièce des Hauts, ferme de la Roche-Brard, ci.

7° Dix noyers et trois cerisiers, portant les numéros 1 à 15, situés sur la ferme de la Pierre-Pucelle, ci....

8° Edix novers et deux cerisiers, portant les numéres 1 à 12, situés portion sur la même ferme et portion sur la ferme de la Roche-Brard, ci.

9° Câna pampliers, portant les numéros 1 à 5, dont deux complantés sur la ferme de la Pierre-Pucelle et trois sur la ferme de la Roche-Brard, ci.

10° Hartormeaux, portant les numéros 1 à 8, situés au bas de l'avenue du château de la Roche, ci.......

11° Muli peupliers, portant les numéros 1 à 8, aux Bas-Champs, ci....

8

12° Neuf peupliers, portant les numéros 1 à 9, situés sur le pré du Pont-de-la-Ville ci

13° Ouze noyers, portant les numéros 1 à 11, dans la Grande Ouche du Pont-de la-

15° Muit novers, portant les numéros i à 8, situés dans la pièce de l'Ouche, ferme du Moulin du Pont-de-le-Villa ei

17° Quinze peupliers, portant les numéros 12 à 26, dans la même pièce, ci. . . .

19° Dix peupliers, dans la même pièce, portant les numèros 37 à 46, ci..... 20° Seize moyers, por-

poirier, portant les numé-A reporter. 180 Total des arbres. . . . 190

22° Et une coupe de boistaillis et bruyères, située dans les landes de Boisaudier, près Jochepie, commune de Neuillé.

Cette coupe sera divisée par lots. Les taillis et bruyères seront vendus le 26 décembre, à midi, et les arbres futaies, le mercredi 27 décembre, également à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, à M° Loiseleur, notaire à Neuillé, chargé de la vente,

Et pour visiter les bois, à M. Alleaume, garde de MM. de Perrochel, au château de la Roche, commune de Neuillé. (551)

Etude de Me ROULLEAU, notaire à Fontevault.

a were more en

A L'AMIABLE.

UNE MAISON, avec JARDIN et servitudes, situés à Beaulieu, près Saumur, route de Fontevrault.

Conditions avantageuses.
S'adresser, soit à M. François
Percher, expert, soit audit notaire.

Etude de Mº PRISSET, notaire à Brion.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

LA TERRE

DU CHATEAU DE BRION,

Située communes de Brion. Saint-Martin-de Sanzay, Bagneux et Saint-Cyr-la-Lande, canton de Thouars, sur la route impériale de Rouen à Bordeaux. d'une contenance de 85 hectares 94 ares,

Composée de maisons de maître et de fermier, servitudes et jardin, terres labourables, prés, vignes et bois-taillis.

Cette propriété est située en trèsbons fonds. Elle peut être détaillée avantageusement.

S'adresser, pour traiter, à Me PRISSET, notaire à Brion, près Thouars. (500)

TROIS MAISONS

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. Vinsonneau. (582)

AVENDRE

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 8.
S'adresser à M. Binsse, huissier, qui occupe ladite maison. (442)

Étude de M° HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le mercredi 29 novembre 1865, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M° Henri Plé, commissaire-priseur, dans un magasin, place de la Bilange, à Saumur, hôtel Blancler, à la vente aux enchères de marchandises dépendant de la faillite de M. Cornilleau aîné, à la requête de M. Kerneïs, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Grande quantité de pipes en terre et de plusieurs genres, bouts de cigares, papiers-tubes n°s 1 et 2, papiers-Job, cachou, etc., tabatières, sacs à tabac, blagues, mercerie, caises et autres objets

caisses et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 pour | (553)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FERCHAUX.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Ferchaux, aubergiste, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le jeudi 14 décembre prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, TH. Busson.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER BOURDON.

Les créanciers de la faillite de madame Pasquier-Bourdon, modiste à Saumur, sont invités à se trouver le vendredi 1º décembre prochain, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, (555) Th. Busson.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CORNILLEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Cornilleau, négociant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 12 décembre prochain, à midi.

Les créanciers devront se présenter en personne ou par mandataires munis de pouvoirs réguliers.

Le greffier du Tribunal, 556) Тн. Busson.

A VENDRE

UNE

BOULANGERIE BIEN ACHALANDÉE

Située au Coudray-Macouard.

S'adresser à M. Bazille, boulanger au Coudray. (539)

A VENDRE

BEAUX ET GRANDS CAMÉLIAS

Couverts de boutons,

Chez M. Mimaux, au Pont-Fouchard. (557)

A VENDRE UNE JOLIE JUMENT

3/4 sang,

Pour la selle et la voiture. S'adresser à M. Rivaud, rue du Marché-Noir. (538)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean,

MAISON.

Siluée rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. Sergé, même rue

ALOUER

Presentement,

UNE PORTION DE MAISON PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, nº 69.

S'adresser à M^{me} Seonnet, rue de la Fidélité. (173)

A CÉDER DE SUITE, UNE AUBERGE

Parfailement achalandée et située dans une position centrale. Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. Milsonneau. Bournillet, négociant, rue Royale.

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

POUR 5 FRANCS ON DON'T une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes;

A la Librairie-Papeterie GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

ROURSE DE PARIS.

	RENTES ET ACTIONS au comptant.	DOUR	BOURSE DU 27 NOVEMBRE										
		Dernier cours.		Hausse.		Baisso.		Dernier cours.		Hausse.		Baisse	
	3 pour cent 1962	68	60	5)))))	10	68	66	100	n	8 9	No son
	4 1/2 pour cent 1852	97	10))	10	- 0	3)	97	25	0	15	. 10	
	Obligations du Trésor	458	75	1 0	w	1	25	458	75	1)		13	
	Banque de France	3780	33	33	3)	20	27	3800	1,	20))	D	Y
	Crédit Foncier (estamp.)	1322	.50	2	50	1)	19	11325	1)	2	50	10	Y
	Crédit Foncier colonial	640	. 3)	10	1)	10	0	640	33	B))	b	10
	Crédit Agricole	640	33	1)	h))	n	640	n	1)	"	23	Y
	Crédit industriel	670	- 0)	0	1)	8	75	665	D))	n	5	Y
	Grédit Mobilier	875	- 0))	3)	3	75	870	9)	0	0	5	Y
	Comptoir d'esc. de Paris	1010	13	0))	D))	11005	. 3)	n	3)	5))
	Orléans (estampilié)	822	50	1)	10	1)	0	821	25	-33))	-1	25
	Orléans, nouveau	,))	1)	1)))	0))	D))	0	0)	13	1
	Nord (actions anciennes)	1100	10	1 1	25	3)))	1100	10	10	. 0	h	10
	Est	518	75	1	25	1)	1)	517	50	1 >>	0	1	25
	Paris-Lyon - Mediterranée.	825	D	0	10	1	25	826	25	1	25	n	10
	Lyon nouveau	0))	D))	n	, n	0	n))	n	n	0
	Midi	570	D.	5	1)	. 0	n	567	50	100	0	. 9	50
	Ouest	545	33	2	50	19))	542	.50	1)	0	2	50
	Cie Parisienne du Gaz	1695))	D	10	5))	1700		5	D	D	n
	Canal de Suez	425	3)	7	50	1)	D)	421	25	D))	3	75
	Transatlantiques	542	50	- 19	0	1	25	540	2)	. 33	1 0	2	50
	Emprunt italien 5 0/0	64	70	33	1)	33	05	64	85))	15))	1)
d	Autrichiens	410	D	D	0	1	25	415))	5))	n))
1	Sud-Autrich Lombards.	395	n	D))	5))	396	25	1	25	, n	D
-	Victor-Emmanuel	211	25))))	13	10	210	1)	.))	n	1	25
-	Romains	158	75	3	75	n	b	153	75	>>	»	5	1))
September 1	Crédit Mobilier Espagnol	472	50	9	20	1	25	468	75	7)	11	3	75
SPANIE S	Saragosse	208	75	>>	>>	3	75	205	D	10	n	3	75
Sections.	Séville-Xérès-Séville	42	50))	10	3)	9	35	3)))))	7	50
Method	Nord-Espagne	168	75	1)	"	3	75	165	9)	n	,	3	75
SCHOOL SECTION	Compagnie immobiliére	537	50))))	2	50	535	3)	D	B	2	50
				TS CELL						50 S 15 S 15	1	Eli S	00

OBLIGATIONS 3 p. 0/0. garanties par l'État, remhoursables à 500 fr

Nord	315	n 1	D	25	1)	0 11	314	75 1	n	m [))
Orléans	307	50	- 33	25 1))	n	307	50	33		100
Paris-Lyon - Méditerranée.	306	50	1)	25))	.0	306	75	1)	25	0
Ouest	307	10	1)	0	13	9	307	n 1	13))))
Midi	305	75	10	00))))	306	"	1)	25	19
Est	308	0	1	D I))))	308	50))	50	0

Saumur, P. GODET, imprimeur.